

AFFAIRE N° 4. - Création d'une régie de recettes pour l'exploitation d'un poste téléphonique public à SAINT-FRANCOIS - Désignation de Madame EYMARD Luçay comme régisseur de recettes.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'administration communale a dû prendre la décision de créer une régie de recettes à SAINT-FRANCOIS pour l'exploitation d'un poste téléphonique public. Madame EYMARD Luçay a été désignée comme régisseur de recettes.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir ratifier cette décision ainsi que la désignation de Madame EYMARD Luçay comme régisseur et ce pour compter du 1er Février 1970.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé sans réserve par un
suffisant soit nommé*

*avec le
secrétaire Général*

M. Kerk

avec copie conforme

St. Denis, le 2 Avril 1970

*avec le
le Directeur des Affaires Financières*

Ch. Piquem